



Établissements de Haute-Sécurité **FO Justice** pose des jalons !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 7 Mars 2025

Les établissements pénitentiaires de haute sécurité de Vendin-le-Vieil et de Condé-sur-Sarthe seront désormais exploités conformément à leur vocation initiale. En effet, le refus antérieur de Christiane Taubira, alors Garde des Sceaux et ministre de la Justice, de les utiliser en tant que tels, a engendré de nombreuses difficultés et drames au sein de ces deux structures.

En 2018, lors du mouvement Historique des personnels, il aurait été possible de modifier la situation, en allant vers la classification des établissements. C'était déjà l'une des revendications portées par **FO Justice**. Hélas, le syndicat majoritaire de l'époque, l'Ufap-Unsa Justice, a fait un tout autre choix : la création d'unités pour détenus violents qui, aujourd'hui, n'ont rien réglé, bien au contraire. Il ne s'agit pas de prétendre aujourd'hui revendiquer quelque chose depuis 40 ans pour finalement ne pas le faire quand on en a l'opportunité.

Aujourd'hui, c'est une excellente nouvelle : FO Justice a obtenu satisfaction. Le ministre de la Justice a ainsi entamé la création d'une classification des établissements pénitentiaires qui tiendra compte de la dangerosité de chaque détenu, et non plus uniquement de son statut pénal.

Conformément à notre entretien avec le ministre, nous attendons le vote du projet de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, discuté à l'Assemblée nationale du 17 au 25 mars prochain. Si les amendements prévoyant un régime dérogatoire de détention, la généralisation de la visioconférence, ou encore faisant de l'extraction judiciaire l'exception, n'étaient pas adoptés, **FO Justice** s'opposerait alors au projet.

En effet, l'absence de ces mesures mettrait gravement en péril la sécurité des Personnels et leurs familles, SITUATION INACCEPTABLE !

Le projet de loi et ses amendements font déjà l'objet de critiques et de refus de la part de l'OIP, du syndicat de la magistrature et de la CGT, du Syndicat des Avocats de France... et d'autres.

► **FO Justice** va donc pleinement s'emparer du sujet avec ses représentants locaux et régionaux afin de définir les priorités et le mode de fonctionnement de ces établissements.

► **FO Justice** a d'ores et déjà informé le ministre de la Justice et le Directeur de l'administration pénitentiaire que la sécurité périmétrique des établissements ne saurait être confiée aux ERIS. Ce n'est ni leur mandat ni leur rôle. Nous disposons, à cet effet, d'ELSP.

► **FO Justice** a également informé le ministre de la Justice et le Directeur de l'administration pénitentiaire de la nécessité d'une vigilance accrue envers les autres maisons centrales devant accueillir les détenus actuellement hébergés à Condé-sur-Sarthe et de Vendin-le-Vieil. Ces structures resteront dépourvues du régime dérogatoire et des effectifs nécessaires à un travail en toute sécurité. L'augmentation significative du nombre d'ERIS sur les Directions Interrégionales de ces établissements constitue une priorité absolue. Le risque de prise d'otage ou de mouvement collectif sur ces Quartiers/Maisons Centrales va considérablement être accru.

► **FO Justice** s'engage à travailler étroitement avec le cabinet ministériel et l'administration pénitentiaire pour garantir la conformité de ce projet aux réalités opérationnelles, en tenant compte de l'ensemble des besoins et dans l'intérêt des Personnels.

Un travail de précision reste nécessaire, et vous pouvez compter sur notre vigilance !!!

